

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2866-2022-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 11 juillet 2022, le projet de règlement 2866-2022-1 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant les grandes affectations, le périmètre urbain et l'aire potentielle d'extension à des fins industrielles dans le secteur de la rue MacPherson.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1a)	Agrandir l'aire d'affectation industrielle aux dépens de l'aire d'affectation agricole, agroforestière et îlots déstructurés dans le secteur de la rue MacPherson, sur le plan des grandes affectations, comme montré à l'annexe I du règlement.	N/A
1b)	Retirer l'aire potentielle d'extension à des fins industrielles dans le secteur de la rue MacPherson comme montré à l'annexe I du règlement.	N/A
1c) et 2	Agrandir le périmètre urbain municipal dans le secteur de la rue MacPherson sur le plan des grandes affectations et sur le plan du mécanisme de phasage du périmètre d'urbanisation, comme montré à l'annexe II du règlement.	N/A

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 30 août 2022 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 12 juillet 2022

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe